

**ARRETE n°13/2024 du 4/06/2024**

**REFUS DE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DE LA PUBLICITE AU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES ALTITUDE 800 ESPACE LEVIER – VAL D’USIERS**

**Mme le Maire de la commune de Villeneuve d’Amont,**

**Vu** l’article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

**Vu** l’article L 581-3-1 du code de l’environnement ;

**Vu** l’article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l’article 250 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

**Vu** la compétence PLU exercée par la communauté de communes Altitude 800 Espace Levier - Val d’Usiers ;

**Considérant** que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** que lorsqu’un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d’urbanisme ou de règlement local de publicité, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité ;

**Considérant** que dans un délai de 6 mois, soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s’opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président ;

**Considérant** qu’à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l’établissement public de coopération intercommunale. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Maire de la commune de Villeneuve d’Amont, Mme Marie-Claire MONNIN, s’oppose au transfert du pouvoir de police de la publicité à M. Claude COURVOISIER, Président de la communauté de communes Altitude 800 Espace Levier - Val d’Usiers.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera notifié au Président de la communauté de communes Altitude 800 Espace Levier - Val d'Usiers.

Fait à Villeneuve d'Amont

Le 4/06/2024

Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont



Notifié le 4/06/2024.

Publié le 4/06/2024 sur le site internet de la commune.

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le



ID : 025-212506216-20240604-AM13\_2024-AR